



## Le lycée agricole de Château-Chinon fête les cinquante ans de l'Enseignement agricole

**L**e Lycée Agricole fait partie du paysage de Château-Chinon, mais avant d'en arriver là, que de tribulations !

L'enseignement agricole a été créé en France en 1848. Les débuts ont été difficiles et tumultueux.

En 1950, soit une centaine d'années après les premières créations d'établissements, on trouve trois types d'établissements : l'enseignement supérieur (INA Paris, Grignan, Versailles...), les écoles régionales d'agriculture (Beaune, Poligny...) et les écoles saisonnières, fixes ou itinérantes, destinées à des élèves âgés de 14 ans et titulaires du certificat d'études (aussi appelées écoles d'agriculture d'hiver).

En 1955, une nouvelle disposition prévoit d'augmenter le nombre des écoles saisonnières en créant une centaine de foyers de progrès agricole (seuls 54 seront créés dont celui du Morvan), animés par un ingénieur des travaux agricoles et des conseillers agricoles. Le foyer de progrès assure la diffusion du progrès agricole. Il est piloté par la direction des Services agricoles (cf. loi du 12 août 1912), dirigé par un ingénieur des

services agricoles, héritier des professeurs départementaux d'agriculture. Ces ingénieurs animent les conférences agricoles, inspectent les champs de démonstration et jugent des prestations soumises à la sagacité des commissions agricoles.

Ce n'est qu'en 1956 qu'est créé le foyer de progrès agricole du Morvan, ce foyer doit comprendre une école d'agriculture d'hiver, des cours post-scolaires qui s'adressent aux jeunes gens de plus de 17 ans et qui sont assurés par des instituteurs itinérants et un centre de démonstration. Un C.I.V.A.M. (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) est créé à Luzy dès 1956. Il faut attendre 1960 pour que soit créé dans ce foyer de progrès agricole du



Vue aérienne du lycée agricole et du CFPPA ▲

Morvan, l'école d'agriculture d'hiver. Il faut dire que le contexte politique national est instable. Une longue bataille parlementaire va se dérouler de 1955 à 1960. La « profession agricole », note le sociologue Paul Fraise dans la revue Esprit en 1955, « se défie de l'Education nationale, qui ignoreraient ses problèmes et détourneraient les jeunes de la Terre ». Pour d'autres auteurs, « les élus paysans de l'époque en majorité de droite, ne souhaitent pas voir renforcer la puissance des instituteurs, en grande majorité à gauche. Ils préfèrent que le contrôle de ce secteur de l'enseignement soit assuré par le ministère de l'Agriculture ».

Finalement, une majorité se dégage sur un texte de synthèse en 1955. Ce texte ne sera totalement adopté que le 3 juin 1958.

En 1960, le ministère de l'Agriculture met en place une école d'agriculture d'hiver en Morvan implantée sur les trois sites ; la circulaire qui est envoyée aux futurs agriculteurs précise : « comme suite aux indications qui vous ont été données ou que vous



Lormes - Gare du Tacot

Au rez de chaussée, salle de classe du CFPAJ et non CFPAS (juin 1985 et non 1995) ▼



Château-Chinon (Juin 1996) Ancienne école primaire ▲

avez pu lire dans les journaux locaux concernant les journées d'informations techniques agricoles qui auront lieu au cours de l'hiver, tous les jeudis, j'ai l'honneur de vous confirmer que la séance inaugurale à laquelle participeront les personnalités du canton aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 1960 à 10 heures dans la salle de la mairie de Montsauche. Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Monsieur, à nos sentiments tout dévoués, Signé : Monsieur Granger (ingénieur des Services agricoles). PS : Les jeunes gens inscrits aux cours post-scolaires par correspondance sont tenus de suivre les journées d'études et d'informations de l'école d'agriculture d'hiver. La direction des Services agricoles subordonne à cette présence la délivrance à la caisse d'allocations familiales du certificat de scolarité donnant droit aux prestations familiales. »

Dès 1959, la réforme Berthoin porte à 16 ans l'âge de la fin de la scolarité obligatoire. La structure de l'enseignement agricole ne permet pas d'appliquer cette disposition.

A partir de 1960, l'enseignement agricole passe entièrement sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. Un nouvel édifice législatif prend en compte ces transformations scolaires

sociétales et économiques et sous l'impulsion du Premier Ministre Michel Debré, sont votées six lois qui seront appliquées par le Ministre de l'Agriculture du gouvernement suivant : Edgar Pisani. Sur le territoire du Morvan, la demande grandit et trois sites de formation sont ouverts : Luzy, Lormes et Château-Chinon. Le siège du foyer de progrès agricole est implanté dans l'actuelle Caisse d'Epargne, rue Notre-Dame à Château-Chinon. Monsieur Granger y tient son bureau et son secrétariat. Il est assisté d'une équipe d'ingénieurs des travaux agricoles et de conseillers agricoles. Les cours sont donnés à Luzy, à Lormes et à Château-Chinon.

A Lormes, l'enseignement agricole est installé dans l'ancienne gare du Tacot, où sont implantés d'autres préfabriqués. Ce site sera fermé en 1985 malgré les 35 élèves qui y sont scolarisés.

Les enseignants sont tantôt des conseillers agricoles, tantôt des instituteurs itinérants, tantôt des maîtres agricoles, tantôt des ingénieurs des travaux agricoles. Ils enseignent un jour à Lormes, le lendemain à Château-Chinon. Il subsiste dans la

mémoire de quelques-uns le souvenir d'une conscience professionnelle remarquable. Par exemple, Monsieur Ledey (directeur), habite à Luzy et enseigne à Lormes et à Château-Chinon. Pendant les hivers les plus rigoureux, il reste sur place et loge dans sa classe avec un lit de camp et un réchaud.

A Luzy, Monsieur Granger, conseiller agricole puis Monsieur Laudet, instituteur agricole, dispensent la formation à une trentaine d'élèves dans le collège actuel de Luzy (avec sortie indépendante face à la coopérative agricole). Ce centre sera fermé en 1974, (après avoir formé notre actuel président de conseil d'administration) malgré la trentaine d'élèves qui suit les cours.

A Château-Chinon, les cours ont été donnés dans de très nombreux sites. Dans un premier temps, ce fut dans l'actuelle mairie de Château-Chinon campagne, rue Gambetta, puis dans l'actuelle mairie de Château-Chinon ville, rue des Fossés, puis au centre de rencontres agricoles du Morvan, rue du Terreau, puis dans l'actuelle Maison de la Solidarité, place Notre-Dame et depuis 1995, dans l'actuel lycée agricole, rue Pierre Mendès-France.

Dans les années 1966, le foyer de progrès qui compte le C.I.V.A.M. de Luzy, les écoles d'agriculture de Lormes, Luzy et Château-Chinon, le centre de rencontres agricoles du Morvan, est transformé en C.F.P.A.J. (Centre de Formation Professionnelle Agricole pour les Jeunes). Il dépend du service d'agronomie créé en 1965

Travaux pratiques : Pêche de l'étang de Marvy ▼



## Les différents directeurs :

Directeurs	Années
Monsieur Granger	1959
Monsieur Magnier	1971 à 1974
Monsieur Flament	Sept. 1974 à sept. 1976
Monsieur Ledey	1976 à 1983
Monsieur Neumuller	1984 à 1985
<b>Intérim de Monsieur Perrin</b>	
Monsieur Savatier	Sept. 1986 à sept. 1987
Monsieur Ribaud	Sept. 1987 à sept. 1999
Monsieur Duval	Sept. 1999 à sept. 2001
Monsieur Goglins	Sept. 2001 à nos jours

et est rattaché au lycée agricole de Magny-Cours. Le développement agricole est alors confié à la Chambre d'Agriculture. Les projets de restructuration sont multiples. Signalons entre autre celui porté par la mairie de Château-Chinon. Le maire de l'époque, Monsieur François Mitterrand fait état en 1967 dans le bulletin municipal, d'un grand projet pour l'enseignement agricole en Morvan : « le Foyer de Progrès Agricole du Morvan est en cours de transformation en Centre de Formation Professionnelle et de Promotions Sociales Agricoles (C.F.P.P.S.A.), dépendant du service d'agronomie rattaché au lycée départemental agricole de Magny-Cours. Ce centre dont la construction est prévue en 1969, aura pour tâche l'enseignement agricole accéléré des jeunes ayant plus de 16 ans. Ces jeunes seront recrutés dans les différents cantons du Morvan, pour la plupart chez les fils d'exploitants agricoles qui auront suivi dans les CES ou CEG, le 1<sup>er</sup> cycle jusqu'à la classe de 3<sup>e</sup>, ou les cours des sections d'éducation professionnelle.

Cet enseignement s'étalera sur deux ans (il sera prévu un internat) et sera essentiellement technique.

Le directeur de ce centre sera un ingénieur d'agronomie ; à lui, s'adjointront des professeurs techniques et des conseillers agricoles qui s'occuperont de l'enseignement et de la vulgarisation. Le C.F.P.P.S.A. complétera heureusement la cité scolaire du Gargouillat et ce centre pourra servir de Maison de l'Agriculture du Morvan ».

Un terrain a été acheté par la D.S.A. au Gargouillat. Il sera finalement utilisé à d'autres projets. Les lois d'orientations agricoles de 1960 et 1962 visent à adapter l'agriculture aux demandes de la société (autosuffisance alimentaire...). Les élèves du Morvan préparent un B.A.A. (Brevet d'Apprentissage Agricole) ou un B.E.A. (Brevet d'Enseignement Agricole). Le B.A.A. est considéré dès 1964 comme équivalent au C.A.P. (Certificat d'Aptitude Professionnelle), tandis que le B.E.A. permet d'accéder à l'enseignement secondaire long (le B.A.T.A., Brevet d'Agent Technique Agricole et le B.T.A., Brevet de Technicien Agricole sont dispensés à Magny-Cours).

Au fil des années et des réformes scolaires, le C.F.P.A.J. a vu s'ouvrir des classes de 4<sup>e</sup> agricole (1985) puis de 3<sup>e</sup> technologique.

Le C.F.P.A.J. a dû adapter ses cycles aux réformes de l'Education

nationale. Pendant l'été 1968, une réforme ponctuelle ramène à deux le nombre de cycles de l'enseignement secondaire : un cycle court permettant d'obtenir un B.E.P.A. (Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles) et un cycle long permettant d'obtenir un B.T.A. ou un Bac D'. Ce cycle long n'est pas ouvert dans le Morvan.

Les deux sites (Lormes et Château-Chinon) sans locaux propres, comprennent pour les deux sites, 32 élèves en 1970-1971, pour atteindre 57 en 1980-1981, et 39 en 1984. En 1985, l'antenne de Lormes est fermée, mais une classe de 4<sup>e</sup> agricole est ouverte à Château-Chinon. Tombés à 24 élèves en 1985-1986, les effectifs vont progressivement remonter à 75 en 1990 pour atteindre 180 en 1995 et 380 en 2005.

L'ouverture de nouvelles sections, au fil des années (3<sup>e</sup> technologique, B.T.A., B.E.P.A. aquaculture en 1994, B.T.S.A., Brevet de Technicien Supérieur Agricole, notamment) n'y est pas étranger.

En septembre 1990, le C.F.P.A.J. devient un centre de l'établissement public local d'enseignement et de formations agricoles de Nevers (constitué de cinq centres dont le Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole de Château-Chinon).

Le 1<sup>er</sup> janvier 1993 est une date importante : le lycée agricole de Château-Chinon est érigé en établissement public local d'enseignement et de formations professionnelles agricoles. Il devient autonome et préside lui-

### La direction des services agricoles (loi du 12 août 1912)

Article 1 : Cette direction comprend dans ses attributions, la vulgarisation des connaissances agricoles ; l'enseignement agricole dans les établissements publics ; le suivi des intérêts économiques et sociaux de l'agriculture, celui de la mutualité agricole ; la statistique agricole et le ravitaillement ; la direction des champs d'expériences ; les recherches ou missions techniques, et d'une manière générale tous les services intéressant l'agriculture.

Ne sont pas compris dans ces attributions les services vétérinaires et forestiers, ni les stations agronomiques.

Article 2 : Le professeur départemental de l'agriculture prend le titre de directeur des services agricoles (D.S.A.).

Il est assisté par un ou plusieurs professeurs d'agriculture, titulaire de chaires spéciales dont les circonscriptions sont variables et qui comprennent tout ou partie d'un ou plusieurs arrondissements (une chaire est installée en 1955 à Château-Chinon).

même à ses destinées. Il ne comprend qu'un centre et a le projet d'acquérir une exploitation agricole d'élevage bovin (11 hectares ont finalement été acquis).

Au 1<sup>er</sup> janvier 1995, l'établissement est constitué de deux centres d'enseignement et de formation : un Lycée Professionnel Agricole et un Centre de Formations Professionnelles et de Promotions Agricoles. Cependant, les locaux prévus n'ont jamais été construits. En 1987, les élèves avaient intégré l'école primaire, place Notre-Dame à Château-Chinon. Ce n'est que le jeudi 21 octobre 1993 que la première pierre du lycée est posée par Madame Rignault, vice-présidente du Conseil régional.

Le directeur, Monsieur Ribaud, soulignait : « Nous avons surmonté la difficulté de former des générations d'agriculteurs sans posséder ni locaux, ni hébergements, ni lieu de restauration, ni exploitations agricoles. Nous abordons maintenant une phase de maturité et de reconnaissance ».

Enfin, en septembre 1995, les élèves et les enseignants intégraient un superbe établissement, fonctionnel et adapté, après... 35 ans d'attente.

Le 1<sup>er</sup> mai 1996, les piscicultures de Corancy et de Vermenoux furent rattachées à l'établissement, associant les fédérations des pêcheurs de la Nièvre et de Saône-et-Loire, dirigées par le comité de gestion des piscicultures au sein de la division B.

En mars 1996, les 40 ans du lycée furent dignement fêtés.

En 2000, furent construits le C.F.P.P.A. et un petit internat de 50 lits et en 2006 sera construit un nouvel internat de 136 places (il y a 280 internes dans l'établissement).

Depuis 1956, le lycée agricole de Château-Chinon, petit établissement de campagne dans le Morvan, a su s'affirmer et devenir un lycée reconnu proposant plusieurs filières d'études dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de l'aquaculture et des formations pour les jeunes et les adultes.

Le lycée s'engage également à remplir ses différentes missions



▲ Echange d'élèves avec le lycée de la mer et du littoral de Bourcelfrac

prévues par la loi de 1984 : formations des jeunes et adultes, rôle dans l'animation rurale, participation au développement agricole, actions de coopération internationale. Les élèves ont découvert au long de leurs études divers pays : Angleterre, Espagne, Pologne, Roumanie, Grèce, Tunisie, Suède...

Le lycée sera fier de vous accueillir dans ses locaux à l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire, le 20 mai 2006.

Pour demander le programme de la journée et vous inscrire au repas, contactez le

L.E.G.T.A  
Comité du 50<sup>e</sup>  
Rue Pierre Mendès-France  
58120 CHÂTEAU-CHINON  
Tél. 03 86 79 49 80

Soulignons aussi, la large collaboration du Comité d'Etudes et d'Aménagement du Morvan en 1955-56 avec la création du Foyer de progrès agricole interdépartemental et en 1963 avec l'extension de ce foyer sur 124 communes du Morvan. Rappelons l'activité décisive du CEAM pour le maintien à Château-Chinon d'un centre de formation agricole qui se trouvait en grand péril. L'insistance des démarches auprès de l'Inspection régionale à Dijon, reconnues lors d'une visite officielle du lycée agricole, ont permis, grâce à cette forte volonté, que le Morvan conserve son identité agricole.  
**Claude de Rincquesen**

### Les lois Rocard – Le temps de la rénovation

En 1981 et 1982, l'intégration de l'enseignement agricole dans un service public uniifié et laïque de l'Education nationale avait été annoncé par Edith Cresson, ministre de l'Agriculture des deux premiers gouvernements Mauroy (22 mai 1981 au 22 mars 1983). « D'ores et déjà, les contacts sont pris, le ministère de l'Education nationale et nous cherchons ensemble les voies de l'intégration de l'enseignement agricole dans ce service uniifié. »

Quelques mois plus tard, un consensus semble s'être dégagé en France en faveur du maintien de l'enseignement agricole au ministère de l'Agriculture. Pour mettre fin à la guerre scolaire qui divise la France, suite au retrait du projet de loi Savary, les lois Rocard (9 juillet 1984 et 31 décembre 1984), votées à l'unanimité à l'Assemblée nationale, font émerger l'établissement comme l'élément central du système éducatif agricole. Mais 1984 restera dans la mémoire du monde agricole, l'année des quotas laitiers qui marquent une rupture non seulement économique mais également idéologique et culturelle. Le développement, dès lors, ne se définira plus par une augmentation continue de la production mais par une orientation vers une meilleure qualité de production. C'est dans ce contexte que le lycée agricole a assuré son développement des quinze dernières années.